



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-193

Ottawa, le 31 mai 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	85	le 2 mai 2007	le 31 mai 2007r
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	90	le 18 mai 2007	le 1 <sup>er</sup> juin 2007
Bell Canada	7030	le 2 mai 2007	le 31 mai 2007
TBayTel	132	le 17 mai 2007	le 1 <sup>er</sup> juin 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*